# *Révision des SDAGE et des programmes de mesures (PDM)*

## *18 mai 2015*

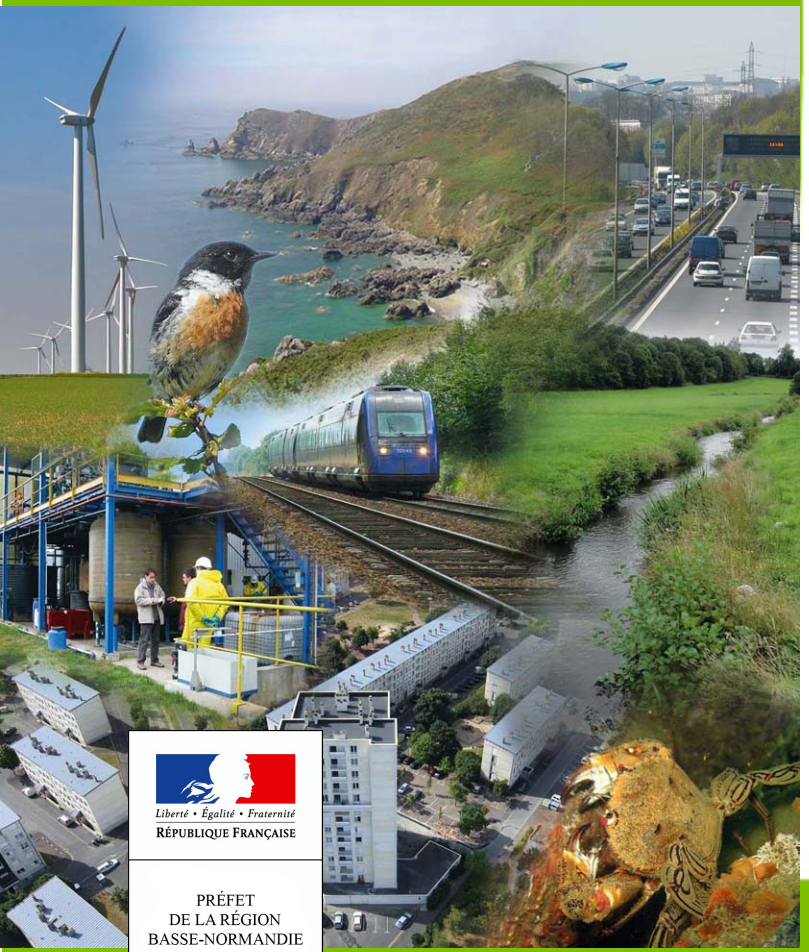

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

# *Que contient un SDAGE ?*

**Des objectifs** de qualité ou de quantité des eaux ou des objectifs particuliers liés à certains usages

**Des orientations** (L212-1 CE) qui donnent les grands thèmes d'action du SDAGE permettant de satisfaire aux exigences d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (L211-1 CE)

**Des dispositions** qui exposent comment on s'y prend, on s'organise pour atteindre et respecter les objectifs des eaux (L212-1 CE)

Des objectifs ou cibles à atteindre
De la doctrine d'application
de la réglementation ou de la législation
pour les atteindre

# *Portée juridique d'un SDAGE*

- **Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau** doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SDAGE (police de l'eau, installations classées, programmes d'actions nitrates ...)

- Les **SAGE** et les **Schémas des carrières** doivent être compatibles avec le SDAGE

- **Les documents d'urbanisme** doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE (SCoT, PLU, cartes communales)

- Les SRCE, SRCAE...doivent prendre en compte le SDAGE...qui doit les prendre en compte

- Le SDAGE n'est pas opposable aux tiers

# Le calendrier

# Une révision entamée depuis plusieurs mois

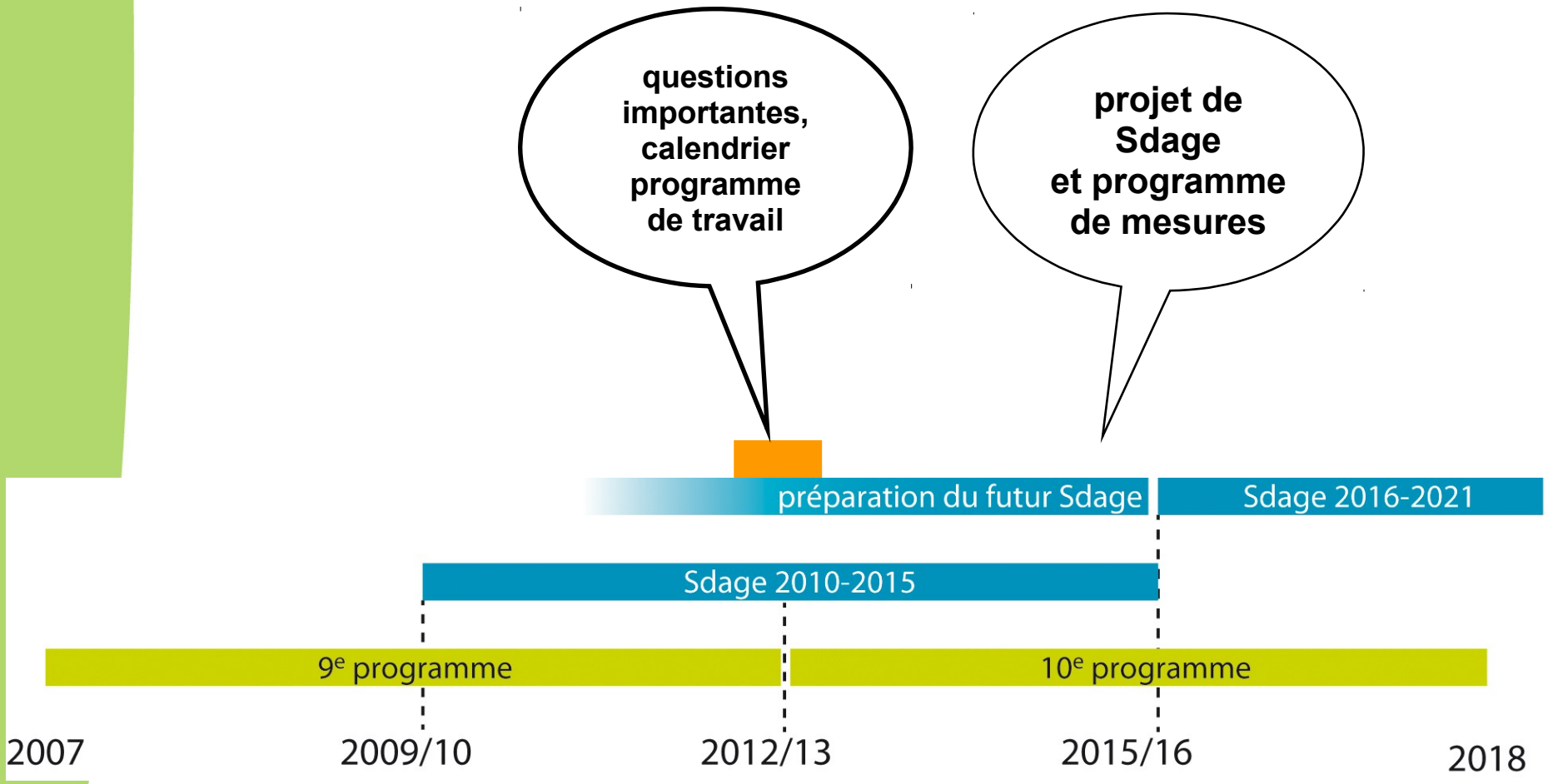

# Les étapes en 2015

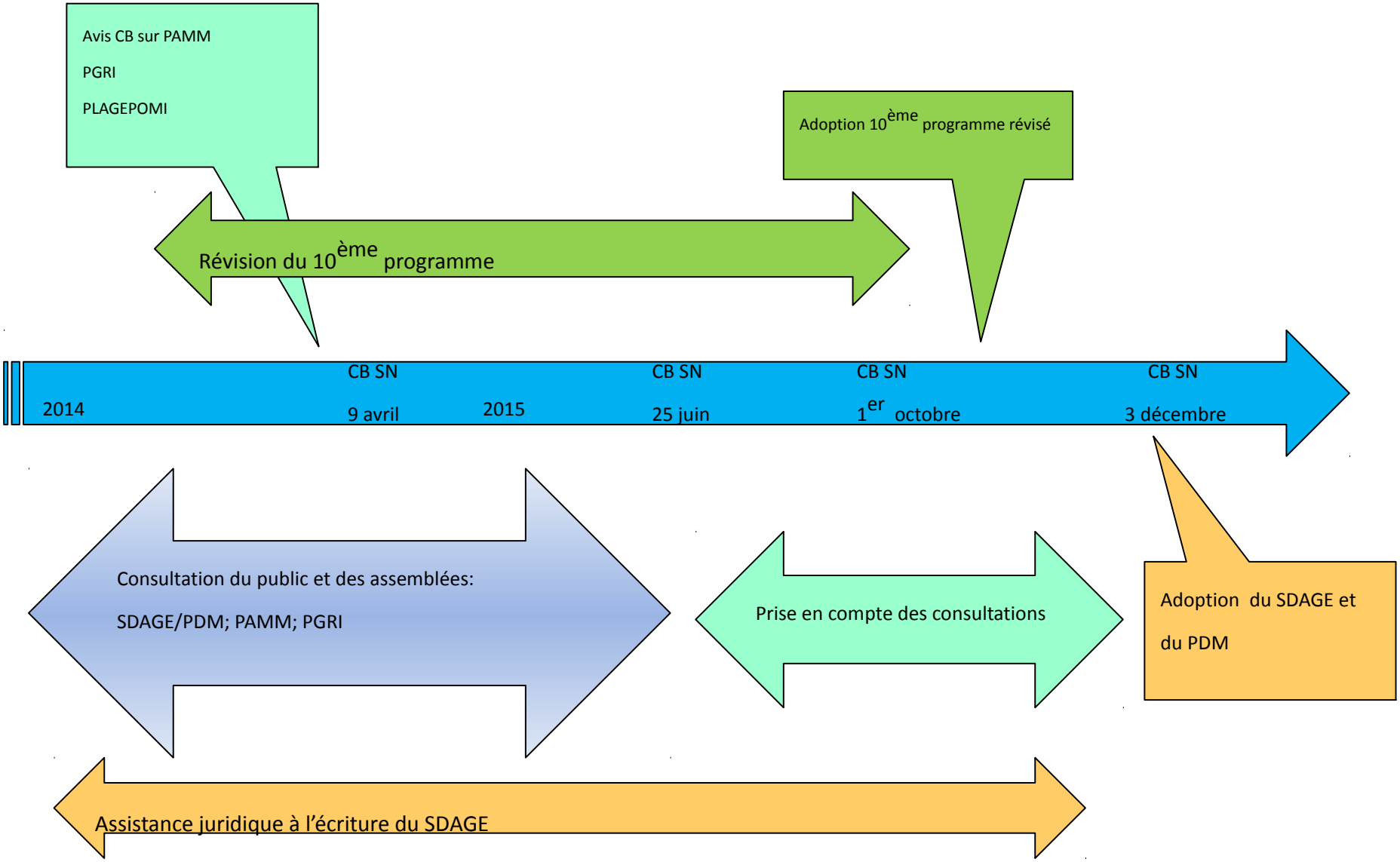

# *Consultation / Information*

- Consultation simultanée SDAGE – PDM, PGRI et PAMM
- Consultation du public : du 19/12/2014 au 18/06/2015
- Consultation des assemblées : 19/12/2014 au 18/04/2015

- Informations, forums ...

# Le contexte de la révision

# *L'élaboration du SDAGE 2016-2021 s'appuie sur :*

## Un bilan du Sdage actuel

retours de la Commission européenne

tableau de bord du Sdage

bilan intermédiaire du programme de mesures

enquête auprès des services de l'État et des commissions locales de l'eau (CLE)

## La mise à jour de l'état des lieux (2013)

état des eaux et pressions
(rejets, prélèvement, altération de la morphologie)

## Les questions importantes

# Partie Loire Bretagne

# *Enjeux et orientations pour le futur SDAGE*

**5 axes de travail validés en comité de bassin du 13/12/12 :**

- Intégrer les nouveaux éléments de contexte

ex : le changement climatique, les évolutions de la réglementation

- Actualiser les objectifs d'atteinte du bon état des eaux

- Actualiser les objectifs de qualité et de quantité de certaines dispositions

ex : débits d'objectifs d'étiage

- Conforter la place des Sage sans provoquer de révision injustifiée et coûteuse en moyens

- Revoir la structuration du Sdage, en faciliter l'utilisation

# *Un SDAGE dans la continuité*

- **Doubler le nombre de cours d'eau en bon état d'ici 2021**
  - ✔ Aujourd'hui 30 % des eaux sont en BE et 20 % s'en approchent

- **Priorités**
  - ✔ À la réduction des pollutions diffuses
  - ✔ À la restauration des milieux aquatiques
    - Hydrologie
    - Morphologie
    - Continuité

# *Un PDM co-construit avec les acteurs techniques locaux*

- Qu'est-ce que le programme de mesures (PDM) ?
  - ✔ Programme d'actions (6 ans) contribuant à la réalisation des objectifs et des dispositions du SDAGE
  - ✔ L'atteinte du bon état (DCE) et des objectifs des zones protégées (autres directives)

- 2 ans de concertation
  - ✔ Une centaine de réunions de travail avec plusieurs milliers de participants en 7 mois

# PDM : cartes et tableaux à l'échelle des commissions territoriales

ALLIER LOIRE AMONT / PDM 2016-2021

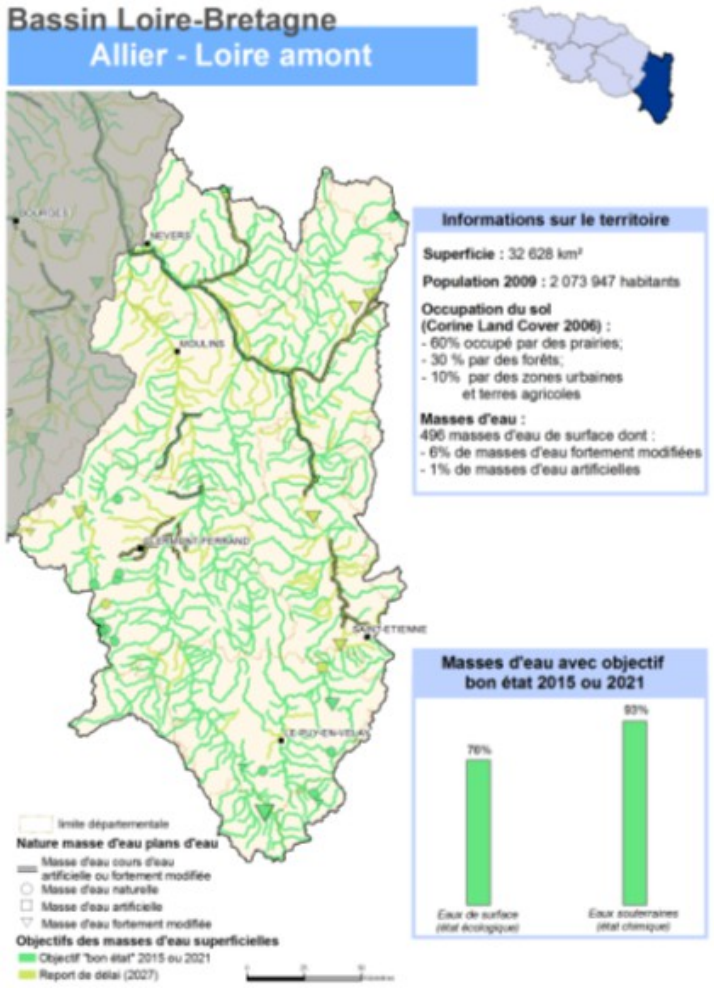


ALLIER LOIRE AMONT / PDM 2016-2021

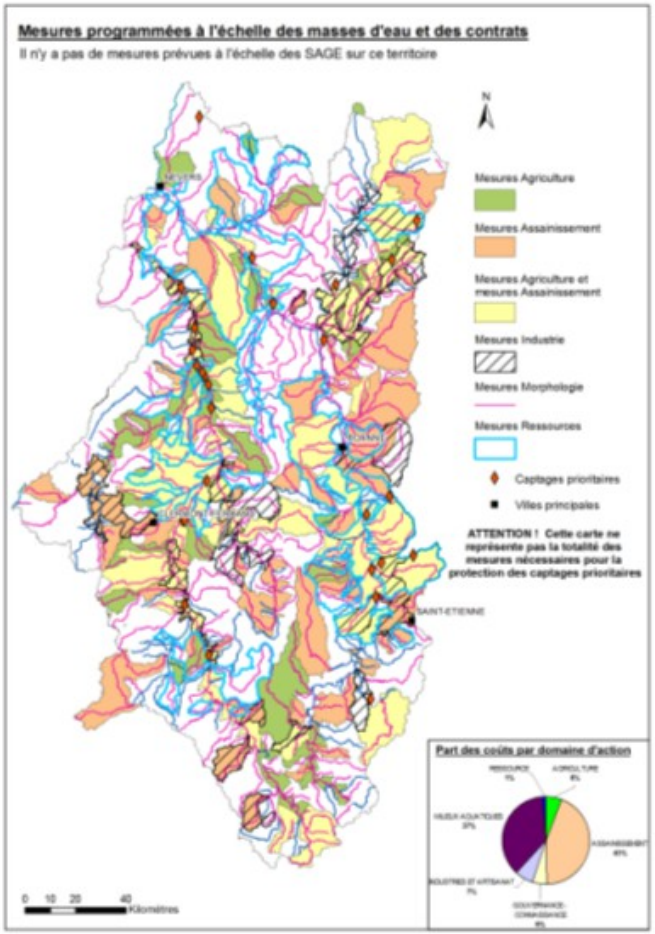

# *Coût du programme Loire Bretagne*

- Un programme estimé à près de 2,7 milliards d'euros

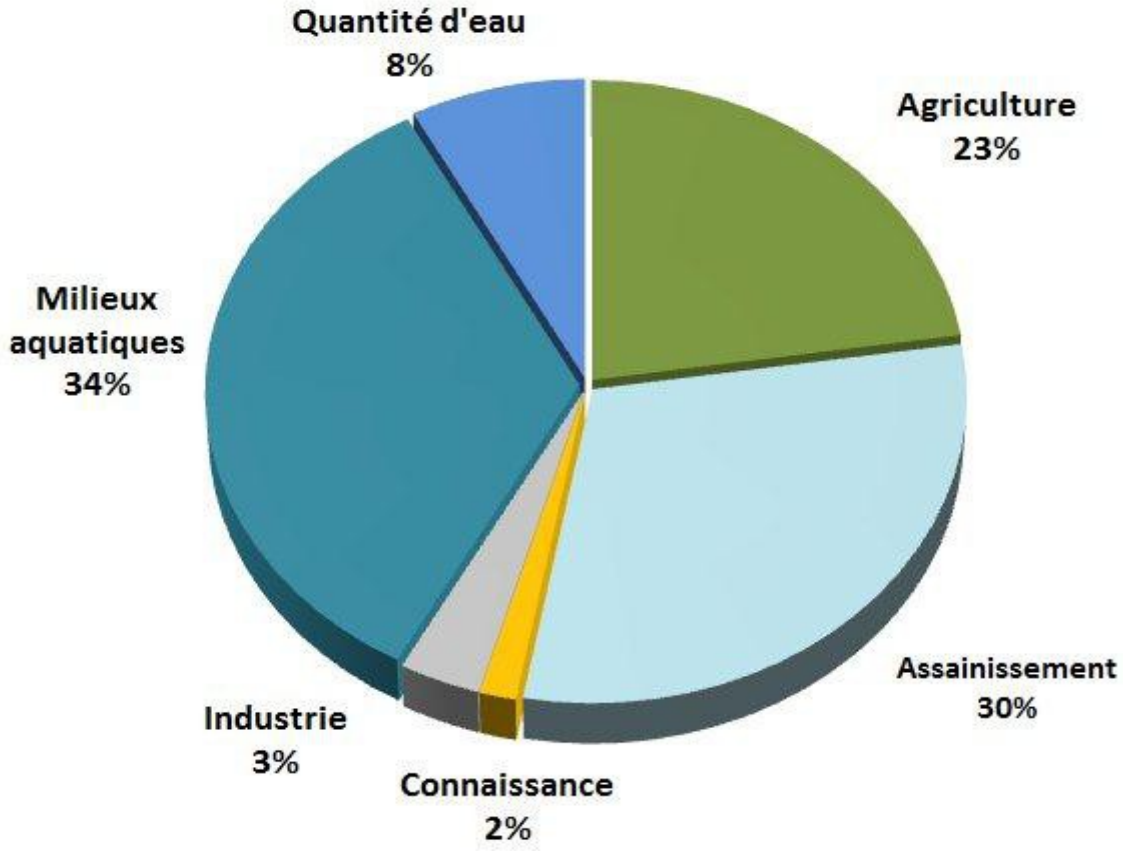

# Partie Seine Normandie

# *Un SDAGE dans la continuité*

- 8 défis et 2 leviers
  - ✔ 45 orientations
  - ✔ 195 dispositions

- 1 défi spécifique à la mer et au littoral : défi 4 « Protéger et restaurer la mer et le littoral »

# *Une lisibilité renforcée*

- Des rappels réglementaires
- Une présentation du contexte
- Un système de symboles :
  - Pour les liens avec la mer et le littoral
  - 琉 Pour les dispositions inondations communes au SDAGE et au PGRI
  - 煉 Pour les dispositions en lien avec les inondations propres au SDAGE
  - 伢 Pour les liens avec la prise en compte du changement climatique
  - ✚ Pour les liens avec la prise en compte de la santé

# PDM : fiches UH

## Format du PDM : fiches UH

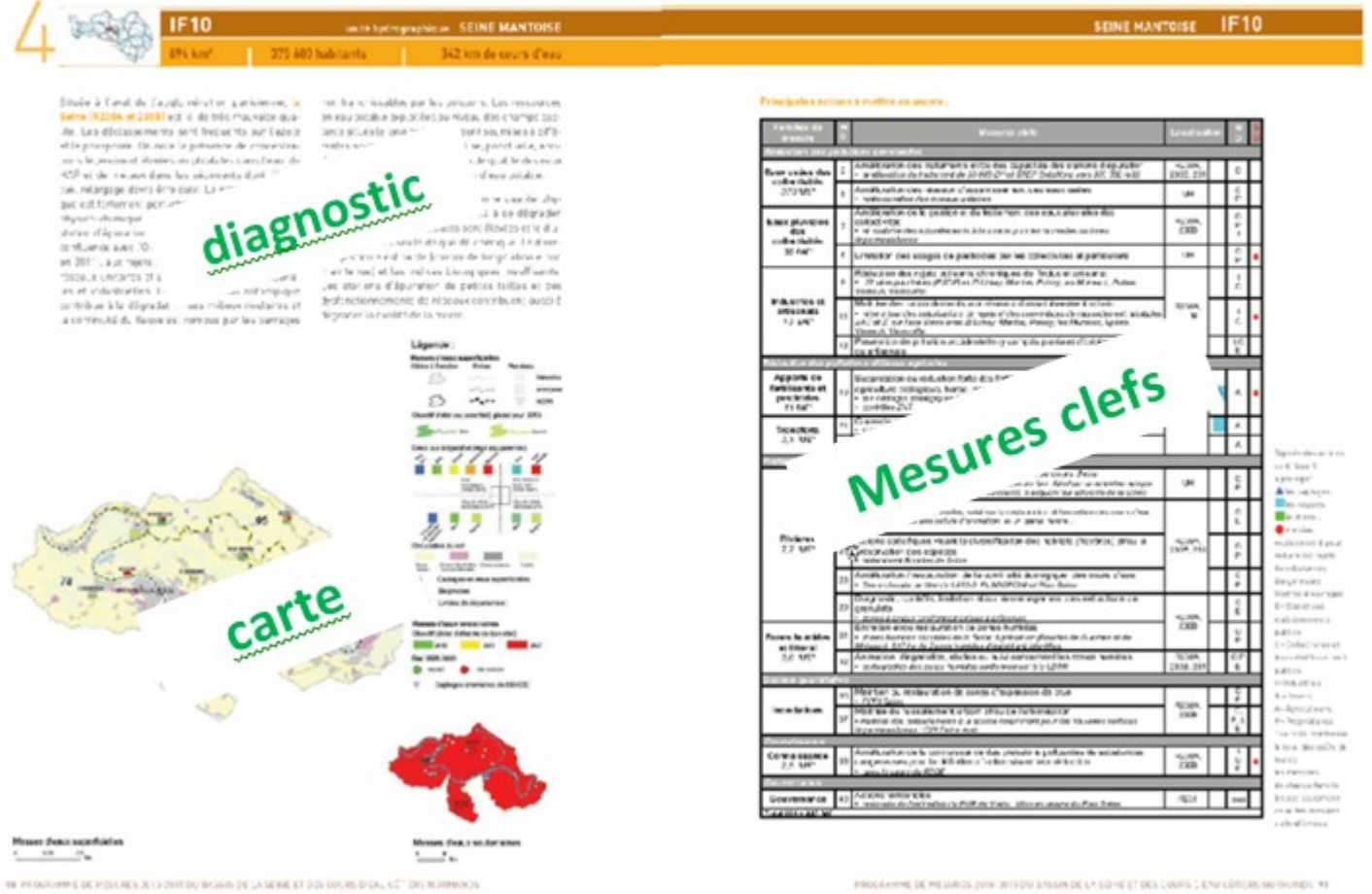

# *Le PDM Seine Normandie*

- Un objectif de 62 % des ME superficielles en bon état en 2021
- Une augmentation des investissements dans le domaine du pluvial
- Une augmentation des mesures dans le domaine industriel
- Des mesures agricoles limitées :
  - ✔ aux actions réglementaires des programmes d'actions nitrates,
  - ✔ aux mesures concentrées sur la protection des captages de la feuille de route de la conférence environnementale,
  - ✔ aux mesures de prévention des marées vertes
  - ✔ Aux mesures de protection des zones protégées au travers de la réduction des pollutions microbiologiques
- Un programme estimé à 6,5 milliards d'euros (très proche du rythme financier actuel)

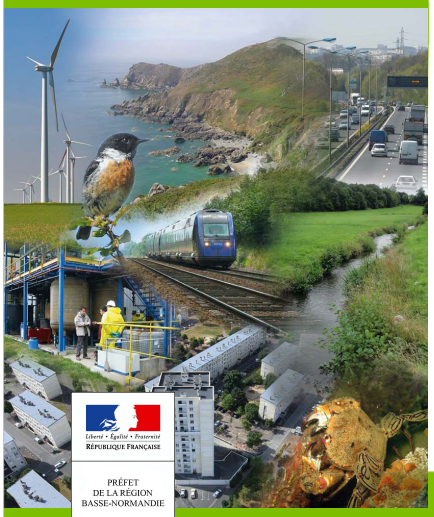

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE

# *Révision des SDAGE et des programmes de mesures (PDM)*

## *18 mai 2015*

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

# Le calendrier

# *Une révision entamée depuis plusieurs mois*

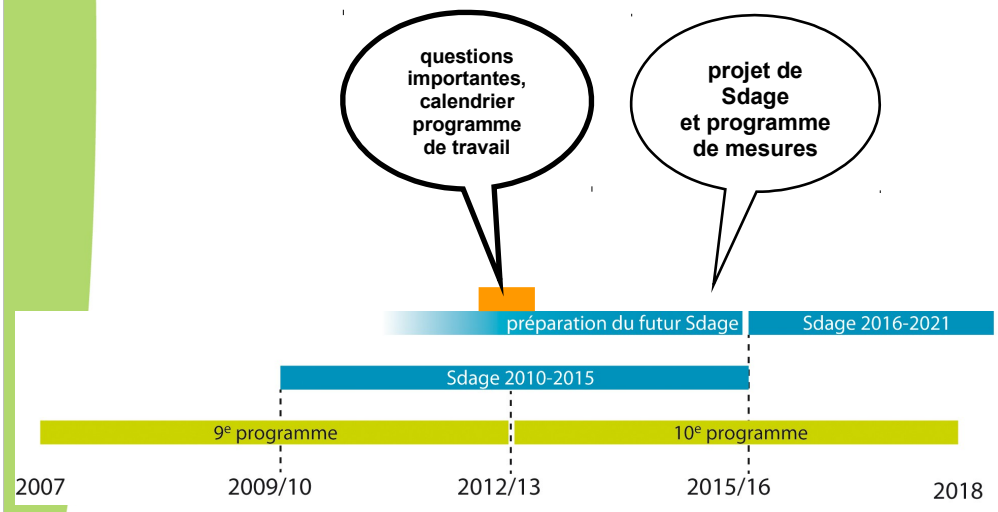


PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE